

23 nov 2018 -17:27

Appartient à Conseil des ministres du 23 novembre 2018

Montant à charge de l'INAMI pour le financement du Centre fédéral d'expertise des soins de santé

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant le montant à charge des frais d'administration de l'INAMI destiné au financement du Centre fédéral d'expertise des soins de santé en 2018.

La loi-programme du 24 décembre 2002 prévoit que le Centre fédéral d'expertise des soins de santé soit financé notamment par un montant à charge des frais d'administration de l'INAMI. Ce montant est fixé à 17.814.904 euros pour l'année 2018.

Le projet peut être soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Maggie De Block, ministre des Affaires
sociales et de la Santé publique
Tour des Finances
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 175
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.deblock.belgium.be>